

Droit de vote et d'éligibilité des résident-es étranger-es à toutes les élections : une promesse non tenue hier, une exigence démocratique aujourd'hui.

En mai 81, sous la pluie de la Bastille et partout en France, nous étions nombreux et nombreuses à nous réjouir du départ de Giscard et de l'espoir (fictif) Mitterrand. Parmi les 110 propositions, figurait le droit de vote des personnes étrangères aux élections locales. Puis, sous le prétexte fallacieux de la montée du FN, le PS renie l'idée : les Français-es ne sont pas prêt-es. Et, régulièrement, on la ressortira du chapeau lors de diverses élections-prestidigitations. Le dernier président a invoqué un blocage du sénat marqué à droite pour reculer.

C'est ridicule : les étranger-es de l'Union Européenne peuvent non seulement voter mais aussi être élu-es aux élections locales. Pourquoi pas les autres personnes ? Pourquoi pas aux autres élections ?

Dans de nombreux états, qui paie ses impôts a le droit d'élire celle ou celui qui va gérer cet argent. Les résident-es étranger-es en France paient des taxes directes ou indirectes ; pour beaucoup, le droit de vote serait un moyen de se sentir pleinement acteurs et actrices du pays dans lequel ils et elles travaillent, consomment, élèvent leurs enfants.

Les opposant-es réclament la réciprocité : si le pays d'origine accordait le droit de vote aux Français-es résidant là-bas, alors leurs ressortissant-es pourraient voter chez nous. Quelle étrange réflexion ! D'un côté nous condamnerions telle ou telle dictature où le droit de vote est limité voire interdit et de l'autre, nous attendrions leur bon vouloir pour permettre à ceux et celles qui les ont fuites de leur octroyer un droit que l'on réclame chez eux dans de grands discours, la main sur le cœur ?

"Ils et elles n'ont qu'à demander la nationalité s'ils souhaitent voter". Certain-es l'ont fait, à de nombreuses reprises, en vain. D'autres ne le souhaitent pas pour d'autres raisons : est-ce une raison de les priver du choix des dirigeant-es politiques de leur pays de résidence ?

En outre, exiger le droit de vote et d'éligibilité de tou-te-s les résident-es étranger-es à toutes les élections serait une manière habile de contrer les discours nationalistes : il faudrait pour convaincre largement s'adresser aux résident-es quel-les qu'ils ou elles soient et plus seulement aux Français-es, ce qui permettrait de remettre en question les schémas habituels que nous dénonçons par ailleurs.

Michel Décha, ÉÉ